

**Attaché à et formant partie de la Police No.**

**Avenant #**

Avenant - Conformité avec les lois du Québec

Assuré désigné

Date d'entrée en vigueur:

Il est entendu et convenu que lorsque les lois de la province de Québec s'appliquent à la présente Police, dans la mesure où celle-ci contient des dispositions contraires aux dispositions obligatoires du Code Civil du Québec, la présente Police est réputée amendée, mais uniquement dans la mesure nécessaire.

**Tous les autres termes et conditions restent inchangés.**

---

Représentant autorisé de l'assureur  
Beazley Canada Limited

---

Date